

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Senneterre, que :

- Une séance ordinaire du conseil aura lieu le 5 août 2024 à 20 h au 551, 10^e Avenue à Senneterre;
- Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure qui concerne l'immeuble situé au 840,14^e Avenue à Senneterre, étant le lot 5 373 069 du Cadastre du Québec;
- La demande vise à autoriser :
 - La construction d'un garage ayant des murs d'une hauteur de 3,20 mètres et une porte de garage d'une hauteur de 3,05 mètres alors que le règlement de zonage exige des hauteurs respectives maximales de 2,75 mètres et 2,60 mètres;
- Dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait alors réputée conforme au règlement de zonage n° 2015-626 de la Ville de Senneterre actuellement en vigueur;
- Toute personne intéressée par cette demande de dérogation mineure pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Senneterre, ce 15^e jour du mois de juillet 2024



Martine Mainville

Greffière